Avis de convocation / avis de réunion

RENOGREEN

Société Civile De Placement Immobilier
Capital social : 12 172 800 €
Visa AMF SCPI n°11-13 du 17 juin 2011
Siège social : 2, rue de la Paix - 75002 PARIS
RCS PARIS 532 762 887

Deuxième avis de consultation par correspondance
à l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 28 juillet 2020

L'assemblée générale mixte de la Société civile de placement immobilier RENOGREEN du mardi 30 juin 2020 n'a pu valablement délibérer sur les résolutions à caractère extraordinaire, faute de quorum requis.

Mesdames, Messieurs, les associés de la société civile de placement immobilier RENOGREEN sont donc consultés une seconde fois en assemblée générale extraordinaire par correspondance entre le 8 juillet et le 27 juillet 2020, conformément à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour que dans la première consultation.

AVERTISSEMENT : COVID-19

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel lié au Covid-19, la Direction d'INTER GESTION REIM a dû revoir le dispositif habituel de tenue de l'assemblée générale pour garantir qu'elle se déroule en toute sécurité.

L'assemblée générale extraordinaire aura donc lieu par voie de consultation écrite.

Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire délibère valablement sur deuxième consultation, quel que soit le nombre d'associés ayant voté par correspondance, sur le même ordre du jour que la première consultation.

Les associés sont invités à consulter régulièrement le site Internet de la société de gestion www.inter-gestion.com qui est mis à jour de toutes les informations diffusées à leur attention.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant :

RÉSOLUTIONS AGRÉÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Résolution à caractère extraordinaire

- Modification de l'article 1 des statuts ;
- Modification de l'article 7 des statuts ;
- Modification de l'article 9 des statuts ;
- Modification de l'article 10 des statuts ;
- Modification de l'article 12 des statuts ;
- Modification de l'article 14 des statuts ;
- Modification de l'article 17 des statuts ;
- Modification de l'article 20 des statuts ;
- Modification de l'article 21 des statuts ;
- Modification de l'article 22 des statuts ;
- Modification de l'article 23 des statuts ;
- Modification de l'article 24 des statuts ;
- Modification de l'article 26 des statuts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le texte des résolutions a été publié en intégralité dans le Bulletin des annonces légales obligatoires n°68 en date du 5 juin 2020 sous le numéro d'annonce 2002224.

La Société de gestion
INTER GESTION REIM